



Centre Communal
d'Action Sociale

ILE D'YEU

Conseil d'Administration

Du Jeudi 14 Décembre 2017 à 14h00

Le quatorze Décembre deux mil dix-sept, à 14 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni sous la Présidence de Mme Anne-Claude CABILIC, Vice-Présidente

Présents : Mmes Anne-Claude CABILIC, Camille TARAUD, Brigitte JARNY, Claudie GROISARD, Alice MARTIN, Isabelle VIAUD, Michelle JARNY et Mr Jean-François LEGEAY.

Absents excusés : Mr Bruno NOURY, Mme Mireille BOUTET et Claudette FRADET.

Procurations :

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 Novembre 2017.

A l'ordre du Jour :

CCAS ET MULTI-ACCUEIL

1 Indemnité de conseil au receveur municipal

Madame la Vice-présidente rappelle que, par délibération en date du 30 Novembre 2010, les membres du Conseil d'Administration avaient donné leurs accords pour attribuer une indemnité de conseil au Receveur Municipal, selon les modalités fixées par l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983. Madame la Vice-Présidente propose de reconduire cette indemnité de conseil à Monsieur Michel CENAC pour l'année 2017.

Le montant global de l'indemnité, en application de l'article 4 de l'arrêté précité, s'élève, pour l'ensemble des services du CCAS, à 794.67 € (montant brut) pour l'année 2017. La répartition entre les différents budgets est la suivante :

▪ CCAS	137.28 €
▪ MULTI ACCUEIL	65.23 €
▪ CALYPSO	197.58 €
▪ LES CHENES VERTS	394.59 €

Au vu de la baisse des dotations et vu la décision du conseil municipal du 28/11/2017 d'une décote de 30 % (comme pour l'exercice 2016), la vice-présidente propose :

D'appliquer la même décote que la municipalité soit 70% de 794.67 €

La répartition entre les différents budgets serait la suivante :

▪ CCAS	96.09 €
▪ MULTI ACCUEIL	45.66 €
▪ CALYPSO	138.31 €
▪ LES CHENES VERTS	276.21 €

La Vice-Présidente propose :

- ♦ **DE VOTER** l'indemnité de conseil au receveur municipal selon la proposition ci-dessus,
- ♦ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil d'administration après avoir délibéré à la majorité des membres présents dont une voix contre, décide :

- ♦ **DE VOTER** l'indemnité de conseil au receveur municipal selon la proposition ci-dessus,
- ♦ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

2 Contrat de financement 2017 – Contrat Local de Santé

La Vice-Présidente informe l'assemblée du contenu du contrat de financement du Contrat local de Santé avec l'ARS, pour un montant de 23 142.30 €

L'aide annuelle accordée par l'ARS finance cinq actions retenues au titre de l'exercice 2017 :

1 1 233.24 € pour l'action « Contribuer à la continuité et à la qualité des soins »

2 2 344.86 € pour l'action « Renforcer l'accessibilité aux soins »

3 10 937.53 € pour l'action « Favoriser les conditions médicales et sociales du maintien à domicile »

4 8 192.48 € pour l'action « Développer un projet de prévention islais »

Dont 1 000 € d'aide à la mise en place des actions de sensibilisation (stands de prévention, théâtre forum) concernant la lutte des conduites à risques chez les jeunes, dans le cadre du collectif « Vivre ensemble » organisé par le service jeunesse.

5 434.19€ pour l'action « Transport des personnes à mobilité réduite »

Le président rappelle la délibération du 16 Novembre 2015, autorisant la répartition de la subvention 2015/2016 d'un montant de 25 000 € prévu au contrat local de santé signé le 19/08/2015 : 9 375.00 € pour 2015 et 15 625.00 € pour 2016

Ce contrat étant conclu pour une durée de 12 mois, à compter de la date de signature, compte tenu de l'état d'avancement des 5 objectifs et afin de ne pas déséquilibrer les années budgétaires, la Vice-Présidente propose de répartir la subvention sur 2 années comptables : soit 9 000 € pour l'exercice 2017 et 14 142,30 € pour l'exercice 2018.

Par ailleurs pour les actions 4, lors des demandes de financement FIR, des aides sur des actions ponctuelles avaient été sollicitées pour le Service Jeunesse de la Mairie de l'Île d'Yeu.

Considérant que lors de la demande de financement FIR, ces demandes avaient clairement été énoncées,

Considérant que la totalité de la subvention a été versé au CCAS,

La Vice-Présidente propose :

- ♦ **D'ACCEPTER** le contrat le Contrat de Financement 2017 au titre du FIR
- ♦ **DE REPARTIR** la subvention sur 2 années comptables : soit 9 000 € pour l'exercice 2017 et 14 142,30 € pour l'exercice 2018
- ♦ **D'ATTRIBUER** les aides suivantes, telles que demandées dans les fiches FIR 2017 lors de la demande Concernant l'Axe 4 qui est de développer un projet de prévention

1 000€ au Service Jeunesse pour la mise en place des actions de sensibilisation (Stands de prévention théâtre forum) concernant la lutte des conduites à risques chez les jeunes, sur présentation des factures de l'action et de son bilan financier (fiche action 4.1 : Prévenir les risques de conduites addictives en milieu festif et fiche action 4.2 : Lutter contre les risques de conduites addictives)

- ♦ **DE MODIFIER** le budget 2017 comme indiqué dans le tableau ci-dessus :

MODIFICATION DES CREDITS								
Intitulés des comptes	EN DEPENSES				EN RECETTES			
	Compte	Fonction	Service	Montant	Compte	Fonction	Service	Montant
Participation de la région					7472	512	512	1 000.00 €
Subvention de fonctionnement	6574	512	512	1 000 €				
Totaux				1 000 €				1 000.00 €

- ♦ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ♦ **D'ACCEPTER** le contrat le Contrat de Financement 2017 au titre du FIR
- ♦ **DE REPARTIR** la subvention sur 2 années comptables : soit 9 000 € pour l'exercice 2017 et 14 142,30 € pour l'exercice 2018
- ♦ **D'ATTRIBUER** les aides suivantes, telles que demandées dans les fiches FIR 2017 lors de la demande Concernant l'Axe 4 qui est de développer un projet de prévention

1 000€ au Service Jeunesse pour la mise en place des actions de sensibilisation (Stands de prévention théâtre forum) concernant la lutte des conduites à risques chez les jeunes, sur présentation des factures de l'action et de son bilan financier (fiche action 4.1 : Prévenir les risques de conduites addictives en milieu festif et fiche action 4.2 : Lutter contre les risques de conduites addictives)

- ♦ **DE MODIFIER** le budget 2017 comme indiqué dans le tableau ci-dessus :

MODIFICATION DES CREDITS								
Intitulés des comptes	EN DEPENSES				EN RECETTES			
	Compte	Fonction	Service	Montant	Compte	Fonction	Service	Montant
Participation de la région					7472	512	512	1 000.00 €
Subvention de fonctionnement	6574	512	512	1 000 €				
Totaux				1 000 €				1 000.00 €

- ♦ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

3 Infrastructure réseau en Ponts radio

Considérant que le marché avec Adista, prestataire de service pour l'accès de tous les sites à notre réseau mairie et à internet, s'arrêtait au 20 novembre 2016.

Considérant les difficultés techniques rencontrées (lenteur, déconnexions intempestives...), et afin de préparer le nouveau marché d'interconnexion des sites, la commune s'est fait accompagner d'un bureau d'étude, Média 2 B. Celui-ci a préconisé l'infrastructure réseau en ponts radio. Ce qui signifie que nos sites s'interconnectent en liaison radio et non plus sur des liaisons cuivre (ADSL-SDSL).

Ces liaisons radio permettent une connexion à plus haut débit et en outre, l'architecture projetée offre une fiabilité renforcée par le doublement des liaisons radio. Ainsi, en cas de perte d'une liaison radio, une autre prend le relais.

Considérant que la commune a financé l'ensemble de l'opération d'investissement et qu'il convient d'en répartir le coût suivant les organismes concernés, et de prévoir la répartition des frais de maintenance.

Le tableau ci-dessous reprend les montants de participation prévus dans la délibération de la commune en date du 28 novembre 2017:

Organismes	Investissement HT	Maintenance TTC/an* de 2017 à 2020
OFFICE DU TOURISME	3 870,02	558.31
CCAS	3 870,02	558.31
Multi-accueil	3 870,02	558.31
EHPAD	16 359,64	2 360.12

**avec réajustement annuel suivant la clause de révision*

Pour l'investissement : le règlement des sommes dues sera réalisé dès l'émission par la commune en Décembre 2017,

Pour la maintenance : Le règlement des sommes dues sera réalisé dès l'émission par la commune du titre de recettes qui sera émis à compter du mois de Décembre 2017 et à partir de septembre de chaque année, pour les suivantes.

Tout changement ou non-respect de cette convention par une des deux parties fera l'objet d'une discussion avant tout recours contentieux.

La vice-présidente informe que le CCAS prendra en charge la totalité des frais d'investissement et de maintenance pour EHPAD avec un remboursement de la moitié de l'investissement sur 5 ans et de la totalité des frais de maintenance à hauteur de

	Maintenance	Investissement
LES CHENES VERTS	1520.46 € / an	685.26 € / an
CALYPSO	839.65 € / an	342.37 € / an

Dit que les crédits nécessaires au financement de cette action seront inscrits au budget 2017

La Vice-Présidente propose :

- ◆ **DE VOTER** cet investissement
- ◆ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ◆ **DE VOTER** cet investissement
- ◆ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

4 DM - Virement de crédits - BP 2017

Considérant que les crédits ouverts au compte 20411 de l'exercice 2017 sont insuffisants pour le l'investissement de l'infrastructure réseau en Ponts radio,

Il convient de prévoir un virement de crédit comme indiqué dans le tableau ci-dessous afin de passer les écritures sur le mois de décembre 2017 :

Intitulés des comptes	Diminution sur crédits alloués			Augmentation des crédits		
	Chapitre	Compte	Montant (€)	Chapitre	Compte	Montant (€)
Autres	21	2188	25 000.00 €			
Biens mobiliers, matériel, études				20	20411	25 000.00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			25 000.00 €			25 000.00 €

La Vice- Présidente propose :

- ♦ **DE VOTER** la modification du budget ci-dessus,
- ♦ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ♦ **DE VOTER** la modification du budget ci-dessus,
- ♦ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

LES CHENES VERTS

5 DM - Virement de crédits fin d'année – EHPAD LES CHENES VERTS – Budget exécutoire 2017

Considérant que les crédits ouverts au groupe II de l'exercice 2017 sont insuffisants pour le paiement des rémunérations des agents au mois de décembre,

Il convient de prévoir un virement de crédit comme indiqué dans le tableau ci-dessous afin de passer les écritures liées au groupe II sur le mois de décembre 2017 :

Intitulés des comptes	Diminution sur crédits alloués			Augmentation des crédits		
	compte	Section	Montant (€)	compte	Section	Montant (€)
Fournitures d'atelier	60623	HEB	2 000.00 €			
Alimentation	6063	HEB	4 500.00 €			
Rémunération Principale				64151	HEB	6 500.00 €
DEPENSES	DE					
FONCTIONNEMENT			6 500.00 €			6 500.00 €

La Vice-Présidente propose :

- ♦ **DE VOTER** la modification du budget ci-dessus,
- ♦ **D'AUTORISER** le Présidente ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ♦ **DE VOTER** la modification du budget ci-dessus,
- ♦ **D'AUTORISER** le Présidente ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

6 Modification d'affectation des résultats - Section « hébergement » et « dépendance » - exercice 2016 - EHPAD « CHENES VERTS »

Le président rappelle l'affectation des résultats du CA 2016, délibération du 30 mars 2017 n°17.03.30 :

AFFECTATION				
	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
RESERVES				
10687 Compensation des charges d'amortissement	5 000.00 €			5 000.00 €
REPORT A NOUVEAU				
111 Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	15 579.70 €	6 064.56 €		21 644.26 €
119 Report à nouveau déficitaire			-30 049.11 €	-30 049.11 €
Total par section	20 579.70 €	6 064.56 €	-30 049.11 €	

Le Président fait part de l'étude des sections hébergement et dépendance du Compte Administratif 2016 par le Conseil départemental de la Vendée (ACT : Autorité de Contrôle et de Tarification) en date du 29/11/2017.

La délibération du 30 mars 2017 concernant l'affectation des résultats 2016 en sections « hébergement et dépendance » n'est pas conforme à l'affectation retenue par le Département. Le Président propose de la modifier en affectant les sommes comme indiqué dans le tableau ci-dessous, conformément à leurs propositions.

MODIFICATION D'AFFECTATION				
	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
RESERVES				
10686 Compensation des déficits d'exploitation	20 579.70 €			26 644.26 €
REPORT A NOUVEAU				
110 Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation (n+2) report BP 2018		6 064.56 €		
119 Report à nouveau déficitaire			-30 049.11 €	-30 049.11 €
Total par section	20 579.70 €	6 064.56 €	-30 049.11 €	

La Vice –Présidente propose :

- ♦ **D'ACCEPTER** la modification d'affectation des résultats de l'EHPAD Les Chênes Verts comme ci-dessus.
- ♦ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ♦ **D'ACCEPTER** la modification d'affectation des résultats de l'EHPAD Les Chênes Verts comme ci-dessus.
- ♦ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

CALYPSO

7
2017

DM - Virement de crédits fin d'année – EHPAD CALYPSO – Budget exécutoire

Considérant que les crédits ouverts au groupe II de l'exercice 2017 sont insuffisants pour le paiement des rémunérations des agents au mois de décembre,

Il convient de prévoir un virement de crédit comme indiqué dans le tableau ci-dessous afin de passer les écritures liées au groupe II sur le mois de décembre 2017 :

Intitulés des comptes	Diminution sur crédits alloués			Augmentation des crédits		
	compte	Section	Montant (€)	compte	Section	Montant (€)
Fournitures d'atelier	60623	HEB	1 500.00 €			
Alimentation	6063	HEB	1 500.00 €			
Rémunération Principale				64151	HEB	3 000.00 €
DEPENSES	DE					
FONCTIONNEMENT			3 000.00 €			3 000.00 €

La Vice- Présidente propose :

- ♦ **DE VOTER** la modification du budget ci-dessus,
- ♦ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ♦ **DE VOTER** la modification du budget ci-dessus,
- ♦ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

8 Modification d'affectation des résultats - Section « hébergement » et « dépendance » - exercice 2016 - EHPAD « CALYPSO »

Le président rappelle l'affectation des résultats du CA 2016, délibération du 30 mars 2017 n°17.03.33 :

AFFECTATION				
	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
111 Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation		4 098.23 €		4 098.23 €
119 Report à nouveau déficitaire	2 368.54 €		8 801.52 €	11 170.06 €

Le Président fait part de l'étude des sections hébergement et dépendance du Compte Administratif 2016 par le Conseil départemental de la Vendée (ACT : Autorité de Contrôle et de Tarification) en date du 29/11/2017.

La délibération du 30 mars 2017 concernant l'affectation des résultats 2016 en sections « hébergement et dépendance » n'est pas conforme à l'affectation retenue par le Département. Le Président propose de la modifier en affectant les sommes comme indiqué dans le tableau ci-dessous, conformément à leurs propositions.

MODIFICATION D'AFFECTATION				
	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
RESERVES				
10686 Compensation des déficits d'exploitation	-2 368.54 €			-2 368.54 €
Report à nouveau				
110 Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation (n+2) report BP 2018		4 098.23 €		4 098.23 €
119 Report à nouveau déficitaire			-8 801.52 €	-8 801.52 €
Total par section	-2 368.54 €	4 098.23 €	-8 801.52 €	

La Vice –Présidente propose :

- **D’ACCEPTER** la modification d’affectation des résultats de l’EHPAD Calypso comme ci-dessus.
- **D’AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l’exécution de la présente délibération.

Le Conseil d’Administration, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents, décide :

- **D’ACCEPTER** la modification d’affectation des résultats de l’EHPAD Calypso comme ci-dessus.
- **D’AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l’exécution de la présente délibération.

9 Transformation de postes à l’EHPAD « Calypso »

Le Président informe l’assemblée qu’un agent Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe titulaire au sein de l’EHPAD Les Chênes Verts a demandé à compter du 01/01/2018 :

- à travailler à l’EHPAD Calypso,
- à changer de cadre d’emploi en qualité d’Agent Social Principal de 1^{ère} Classe.

Considérant la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique (LMPP),

Considérant que cette loi lève tous les obstacles à la mobilité des fonctionnaires en supprimant les entraves statutaires qui empêchent d’exercer des missions de niveau comparable,

Considérant qu’un poste d’Agent Social est vacant au tableau des effectifs de l’EHPAD Calypso, et qu’il convient de le transformer,

Voici le détail de la proposition :

Au 1/01/2018 dans le tableau des effectifs de l’EHPAD Calypso :

SITUATION ACTUELLE DU POSTE	PROPOSITION
1 Agent Social (1ETP)	1 Agent Social principal de 1 ^{ère} Classe (1ETP)

Considérant que cette dépense a été inscrite au tableau des effectifs 2018,

Considérant que rien ne s'oppose au changement de grade de ce poste,

La Vice –Présidente propose :

- ◆ **TRANSFORMER** ce poste à compter du 1^{er} Janvier 2018 ;
- ◆ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ◆ **TRANSFORMER** ce poste à compter du 1^{er} Janvier 2018 ;
- ◆ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

AIDE SOCIALE LEGALE

AIDE SOCIALE EXTRA LEGALE

10 DON

La Vice-Présidente présente la demande d'aide, pour la prise en charge d'une facture de la Saur de 270,29 €.

Cette demande fait suite à une fuite dans la cour et après à l'obtention du tarif fuite auprès de la Saur

La Vice –Présidente propose :

- ◆ **D'ACCORDER UN SECOURS DE 270,29 €** versé la Saur pour le recouvrement de sa dette. Cette dépense sera inscrite au budget 2017 au compte 6561 « secours d'urgence ».
- ◆ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ◆ **D'ACCORDER UN SECOURS DE 270,29 €** versé la Saur pour le recouvrement de sa dette. Cette dépense sera inscrite au budget 2017 au compte 6561 « secours d'urgence ».
- ◆ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

13. Prochain CA

Le prochain CA ordinaire est prévu le Mercredi 17 Janvier 2018 à 14h00.

Une Commission Permanente sera prévue ce même jour à la même heure (en cas de demande d'aide et faute de quorum).